



SPITZENSport
SCHWEIZER ARMEE

Fiche d'information Athlètes qualifiés

CONDITIONS DE SÉLECTION

- Être titulaire d'une Swiss Olympic Card
- Être membre du cadre national junior / cadre des M21, M23 / cadre élite
- Sports d'équipe: membre d'une équipe de relève ou de la Ligue nationale A (dans des cas exceptionnels Ligue nationale B)
- Sportif d'importance nationale (p. ex. lutte suisse / schwingen)

QUESTION?


CLICK HERE 



DROITS ET OBLIGATIONS



- Entraînement pendant le temps de service
- Valeur indicative : 4 entraînements par semaine, avec un maximum de 3 heures par séance
- Possibilité pour le commandant de refuser un congé « pour des raisons d'instruction »
- Lieu de l'école de recrues idéalement à proximité du site d'entraînement
- Comportement irréprochable et participation au service
- Transmission du plan d'entraînement à l'école de recrues avant le début de l'ER
- Soumission des demandes de congé conformément aux directives du chef du sport de l'ER
- Recommandation de prendre contact avec l'école de recrues avant le début de l'ER

Répertoire des écoles de recrues [CLICK HERE](#) 



@armee.ch_sport



Kompetenzzentrum Sport der Armee



www.armee.ch/de
www.vtg.admin.ch/de/spitzensport



ARMÉE
SUISSE



SPITZENSORT
SCHWEIZER ARMEE

Demande Athlète qualifié



DEADLINE

- D'hiver = 1. decembre
- D'Été = 1. mai

**Distinction du début de l'école de recrues (ER) entre l'été (juillet) et l'hiver (janvier)*



@armee.ch_sport



Kompetenzzentrum Sport der Armee



www.armee.ch/de
www.vtg.admin.ch/de/spitzensport



**ARMÉE
SUISSE**